



Règlement technique Reinoldus Langstrecken Cup

1. Identification des motos

Tous les dossards doivent être à l'avant (1x dans le sens de la marche à droite ou au centre ou 1x par côté) et de chaque côté de la moto, soit une fois à l'arrière de la moto, clairement lisible par derrière.

Les arrière-plans des numéros de départ et les couleurs des numéros suivants sont obligatoires ;

Dans les classes Superbike et Supersport/Sportbike ; fond blanc / chiffre noir

En classe Endurance Stock ; Fond rouge / Chiffre blanc

Dans la classe Endurance Open ; Fond noir / Chiffre blanc



Dimensions minimales des chiffres

Hauteur des chiffres d'au moins 140 mm,

largeur des chiffres d'au moins 80 mm

Épaisseur de ligne 20 mm

Espace entre les chiffres 15 mm,

Une lisibilité claire doit être garantie. Les ombres et les polices de contour sont interdites.

Aucun dossard ne sera fourni par l'organisateur. Conformément aux règlements techniques, les véhicules doivent être équipés des numéros de départ.

Règlements techniques

2.1 En principe, 98 dB(A) ne doivent pas être dépassés. Après la fin de l'événement, + 2 dB(A) sont autorisés. Le mesurage est effectué selon la méthode de mesure du MSH.

Les systèmes d'échappement seront marqués et seuls ces systèmes sont autorisés à la compétition. Des modifications à ce règlement peuvent être apportées à chaque publication d'événement et de son règlement. Les véhicules équipés d'un silencieux à absorption d'un fabricant de pièces d'**accessoires**, doivent être équipé d'un limiteur-DB fonctionnel en forme de tube d'une longueur d'environ 100 mm. Les véhicules déjà homologués à une valeur db(A) supérieure sont autorisés au départ. Toutefois, aucune tolérance de volume ne s'applique ici. Les véhicules, qui dépassent le niveau de bruit autorisé sur la piste sont immédiatement mise hors-course (ou entraînement) par le drapeau noir et en affichant le numéro de départ du véhicule concerné . Une reprise de l'entraînement ou de la course pour cette équipe n'aura lieu qu'après avoir passée avec succès la contrôle db(A) des commissaires techniques.

2.2 Filtre à air

Toutes les motos doivent être équipées d'un boîtier de filtre à air ou d'une boîte à air. Le système fermé pour la ventilation du moteur/carter-moteur doit être maintenu. Le filtre d'air peut être changé ou retiré.

2.3 Roues, pneus et freins

Les axes des roues doivent être en matériau ferreux. Les roues en composite (par exemple en carbone ou en fibre de carbone) ne sont pas autorisées, à moins d'être homologué. Les disques de frein et leurs fixations à la roue doivent être en matériau ferreux. Le choix des pneumatiques et de leur composition est libre.

2.4 Modification des pièces de la moto

Toutes les pièces peuvent être modifiées ou remplacées, mais doivent provenir d'une grande série et être disponibles à la vente pour tous.

Ne peuvent être remplacés : Châssis, carter moteur, cylindre et culasse inclus. La visserie et boulonnerie devant résister à des forces élevées ne doit pas être modifié ou remplacé.

2.5 Tous les bouchons de vidange et de remplissage d'huile doivent être fermement serrés et fixés avec du fil de fer. Les filtres à huile doivent être fermement serrés et être sécurisé de manière fiable

2.6 La fixation de transpondeurs ou de caméras n'est autorisée qu'avec des vis ou comme fixation rapide avec goupille sécurisée, La fixation à velcro de toute pièce n'est pas autorisée. Les infractions seront sanctionnées par le contrôle de course. La hauteur de montage des transpondeurs est de maximisé à 70 cm - perpendiculaire au sol. Les systèmes de fixation pour caméras sont généralement soumis à un agrément technique.

Les ventouses ou supports magnétiques ne sont pas autorisés. Les caméras montées/fixées sur les casques sont strictement interdits.

2.7 En outre, les règlements techniques pour les motocycles de sport sur route / motocycles de production sportive selon le manuel actuel du

DMSB (Deutscher Motorsport Bund) sont en vigueur. L'utilisation d'une partie inférieure fermée du carénage, d'ailettes de protège-chaîne, de la mousse de réservoir (explosafe), d'eau de refroidissement sans additifs et le démontage de la béquille latérale sont recommandés. Si la béquille latérale n'est pas démontée, le véhicule doit être équipé d'une béquille latérale à système antidémarrage ou être fixé en position repliée (avec serre-câbles ou similaire).

2.8 Dans les classes Superbike et Supersport/Sportbike, seuls les réservoirs homologués avec volume de série sont autorisés.

2.9 Règlement Endurance

Endurance Open : Le volume du réservoir d'essence ne doit pas dépasser 24 litres.

Endurance Stock :

Réservoir : Seuls les réservoirs avec volume d'origine peuvent être utilisés, tels qu'homologués. L'ouverture de remplissage peut être modifiée pour l'utilisation de bidons en plastique pour remplissage rapide (similaire à Tuff Jug). Autres modifications de réservoirs ainsi que d'autres systèmes de réservoirs rapides ne sont pas autorisées.

Aucun autre travail ne doit être effectué au véhicule pendant le ravitaillement en carburant.

Roues et freins : Seuls les fixations d'origine des axes avant et arrière sont autorisées. Raccords rapides pour le frein de la roue avant sont autorisés.